

Monsieur Gabriel ATTAL
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Saint-Denis, le 15 août 2023

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de votre venue dans notre département pour la rentrée scolaire 2023, j'attire votre attention sur quelques points d'amélioration que nous devons travailler pour atteindre la haute qualité éducative que nous appelons de nos vœux.

Premièrement, "le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental". Cette maxime que nous défendons apparaît sur le site de l'Éducation nationale. Malheureusement, malgré les efforts consentis par les majorités successives, nous ne pouvons que déplorer à chaque rentrée les difficultés de nombreuses familles pour la scolarisation de leurs enfants en situation de handicap.

Pour la rentrée d'août 2022 dans l'académie de La Réunion, 7 400 jeunes étaient en situation de handicap dont environ 5 000 étaient dans l'attente de mesures de compensation auprès de la MDPH. Si l'école inclusive est une solution pour la scolarisation, elle ne saurait être une réponse totalement efficace au regard du manque d'AESH dont nos académies sont victimes. Les dotations de postes supplémentaires ne répondent cependant pas à la forte attente de nos familles.

Vous connaissez les propositions portées par les députés socialistes en faveur de la revalorisation du statut des personnes assurant un travail formidable d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap, les conditions de travail sauraient être plus saines. Les améliorations à venir, et que nous défendons, du statut des enseignants devra aller de paire avec celui des AESH pour plus de justice sociale.

Deuxièmement, chaque rentrée scolaire d'août est l'occasion de rappeler que de nombreux enseignants réunionnais du second degré sont en poste ou mutés dans des académies de l'Hexagone. Alors que toutes les classes de notre académie devraient compter un nombre limité d'élèves par classe, des postes restent vacants à La Réunion.

Comme vous le savez, les parlementaires réunionnais sont sollicités pour des demandes de révision d'affectation de nouveaux lauréats ou de demandes de mutations d'enseignants déjà en fonction qui souhaitent légitimement poursuivre leur carrière dans leur île.

Si l'article 85 de la loi relative à l'Égalité Réelle Outre-mer a permis de rajouter une priorité aux fonctionnaires qui justifient de Centres d'Intérêts Matériels et Moraux, mesure confirmée par la circulaire du 1er mars 2017 relative aux CIMM, de nombreuses situations familiales difficiles restent en suspens. Pire, les nouveaux lauréats doivent engager sur leurs fonds personnels leur première mutation vers l'Hexagone.

Je rappelle donc d'une part notre proposition d'expérimenter pour l'académie de La Réunion l'affectation d'enseignants ayant leurs CIMM confirmés sur l'île sur tous les postes vacants au lieu du recours aux contractuels. D'autre part, les premières mutations vers l'Hexagone doivent être accompagnées financièrement par l'État.

Enfin, je fais partie de celles et ceux qui défendent également pour l'ensemble du territoire réunionnais une expérimentation pour affiner les critères permettant l'inscription de nos établissements en réseau d'éducation prioritaire. Je crois en une amélioration des résultats scolaires, dès l'école maternelle, grâce à l'allègement des effectifs. Accroître le nombre de classes aux effectifs allégés, en accompagnant les collectivités locales, permettrait de faciliter le travail des enseignants, d'agir positivement sur la qualité de l'enseignement et de favoriser l'épanouissement des élèves. C'est l'un des éléments pouvant permettre d'étendre le principe de l'école du bonheur au collège et lycée.

Monsieur le Ministre, votre visite vous permettra de mieux appréhender les défis en matière d'éducation de notre jeune territoire. La co-construction avec les syndicats, parents, collectivités locales, institutions et parlementaires semble indispensable pour répondre aux nombreux défis qui nous attendent. Les méthodes et moyens pour y parvenir doivent être adaptés au département français le plus austral, entouré de pays étrangers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Philippe NAILLET
